

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS</p> <p><b><u>Nombre de membres :</u></b> Afférents au Conseil : 24 En exercice : 27 Qui ont pris part à la Délibération : 27</p> <p><b><u>Date de la convocation :</u></b> 06/03/2023</p> <p><b><u>Date d'affichage :</u></b> 06/03/2023</p>	<p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EPERLECQUES</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Séance du 21 mars 2023</b></p> <p><b>L'an deux mille vingt-trois le vingt-et-un mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent DENIS, Maire.</b></p> <p><b>Secrétaire : Marjory DELAVAL</b></p> <p><b>Présents : Laurent DENIS – Didier VANDAELE –Sophie WAROT – Anthony BARBIER – Douglas VERSCHEURE – Sandrine DEMAUDE – Antoine TUSO – Jérôme LEBOUCHER – Edith MERLIER – Alain MASSON – Estelle FOSSETTE – Laurent BRICHE – Annick CROQUELOIS – Ludovic COCQUEMPOT – Marjory DELAVAL – Gabin LORGNIER – Sabrina LOOTVOET - Sandrine LORIO – Monique VALENTIN – Estelle LECOFFRE – Hugues LAVOGIEZ – Patrick POTEL – Nicolas CHOCHOY – Jean-Bernard BONDUELLE</b></p> <p><b>Absents : Nathalie MAEGHT (pouvoir à Gabin LORGNIER) - Barbara BODART (pouvoir à Sandrine LORIO) – Anne GOMBERT (pouvoir à Estelle LECOFFRE)</b></p>
--	---

2023/12

**OBJET DE LA DELIBERATION : CONVENTION TRIPARTITE POUR LA COLLECTE INCITATIVE DES PAPIERS CARTONS DANS LE CADRE D'UN PROJET D'ECONOMIE CIRCULAIRE**

**CONTEXTE :**

Le développement de l'économie circulaire autour de la filière papier/carton a pour enjeux de :

- Soutenir un nouveau modèle de développement notamment économique basé sur les principes de la 3ème révolution industrielle (REV3) afin d'accélérer la transition écologique et d'en faire un moteur d'attractivité et d'excellence territoriale.
- Être innovant en proposant des solutions alternatives pour anticiper les nouvelles contraintes législatives et réglementaires (horizon 2022 : extension des consignes de tri plastiques)
- Mobiliser l'ensemble des acteurs de la filière dans une démarche volontariste et ambitieuse afin de dépasser les objectifs de valorisation de 65% attendus en 2022.
- Rendre visible la qualité de notre démarche

Sur la CAPSO, il est proposé le développement d'un dispositif **de collecte incitative des papiers/cartons promu par différentes associations labellisées du territoire.**



En développement et en consolidant ces circuits d'approvisionnement vers l'industrie papetière locale, la CAPSO affirme sa volonté de valoriser localement les papiers/cartons de son territoire et tendre vers un recyclage optimal.

Avec ce nouveau modèle de valorisation de la filière papier/carton, elle initie un **projet expérimental** de mise en place **d'une boucle locale d'économie circulaire** allant bien au-delà de la problématique des déchets.

### **Principe de la collecte incitative**

La Communauté d'Agglomération du pays de Saint Omer souhaite mettre en place des points d'apport volontaire de papier et/ou de carton en collaboration **avec le monde associatif** du territoire.

Les papiers/cartons collectés seront exclusivement et directement acheminés auprès des papeteries de notre territoire. **Les recettes générées par la vente des papiers/cartons collectés seront reversées auprès des associations** (déduction faite du coût de collecte facturé par la CAPSO) ce qui décrit ainsi **la démarche d'incitation positive**.

La Commune d'Eperlecques souhaite s'engager auprès de la CAPSO sur ce projet. L'association désignée par la commune est l'association LAJ d'Eperlecques (Loisirs Animations Jeune d'Eperlecques).

Il est demandé au conseil municipal :

- D'Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention tripartite entre la commune, l'association LAJ d'Eperlecques et la CAPSO.

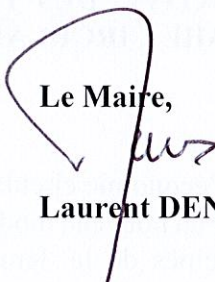
Fait et délibéré en séance à la date ci-dessus.

Certifié exécutoire de plein droit, conformément à la loi 82213 du 02 Mars 1982, modifiée par la loi du 22 Juillet 1982,

Le ou la secrétaire de séance,

  
Marjory DELAVAL

Le Maire,

  
Laurent DENIS

